



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2050

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV) pour ses actions en faveur de l'engagement des jeunes -
Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2050 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) POUR SES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale reconnue d'intérêt général depuis 1991 qui mobilise chaque année des milliers d'étudiantes et d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires.

En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, l'association agit pour une société plus juste et plus solidaire à travers 3 programmes : le mentorat étudiant, le volontariat en Service Civique dédié à des actions éducatives et les colocations à projets solidaires (KAPS). Présente dans 350 quartiers, organisant plus d'un million d'heures d'engagement solidaire par an, l'AFEV est devenue le premier réseau d'intervention d'étudiants dans les quartiers populaires.

L'expérience d'engagement à l'AFEV permet aux jeunes d'être acteurs de la transformation sociale sur leur territoire et d'acquérir des compétences complémentaires à leur cursus, utiles à leur insertion sociale et professionnelle et leur parcours scolaire et citoyen.

A Lyon, l'AFEV est reconnue comme un acteur ressource de la politique jeunesse, engagée depuis plus de 10 ans, auprès de la Ville de Lyon dans la lutte contre les inégalités éducatives et sociales et en faveur de la réussite éducative pour toutes et tous.

L'AFEV porte un projet social qui vise à renforcer la capacité d'agir des individus, en premier lieu des jeunes. Elle souhaite déployer ses actions et outils afin de favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans leur parcours.

Ainsi, l'association entend poursuivre le travail en lien étroit avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur lyonnais pour valoriser et faire reconnaître l'engagement des jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel.

La plateforme numérique « REEC » - Reconnaissance de l'engagement étudiant et des compétences - s'adressant aux étudiantes et étudiants engagés dans un mentorat à l'AFEV, est un outil « clef en main » qui vise à faciliter la valorisation de l'engagement dans le cursus.

En parallèle, l'association souhaite déployer la plateforme auprès des étudiantes et étudiants bénévoles afin que celles et ceux qui ne bénéficient pas de reconnaissance de l'engagement dans leur cursus puissent néanmoins réaliser l'identification des compétences qu'ils ont acquises.

Par ailleurs, l'association souhaite accompagner et orienter les jeunes dans des missions d'engagement, au sein de l'AFEV ou auprès de ses partenaires, afin de développer leurs compétences et savoirs-être.

Enfin, l'association a pour projet de créer des espaces d'échanges et de rencontres entre jeunes et jeunes « engagés » au sein de l'AFEV - bénévoles, volontaires, Kapseurs et Kapseuses - sur les territoires de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet global présenté et porté par l'AFEV par le versement d'une subvention de 35 000 euros pour ses actions d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'engagement citoyen et solidaire.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 euros à l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV) au titre de l'année 2022, est approuvée.
- 2- La dépense en résultant, soit 35 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 99411, nature 65748, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET